

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Eugène Brieux. — Le temps qui passe. — A propos de la constitution d'une Départementale. — Les Aveugles de Guerre en Allemagne. — A la Confédération.

Informations

Légion d'honneur. Nouvelle promotion. — Croix de la Légion d'honneur. — Nos délégations. — Dans nos Commissions. — Pour la Section des Alpes-Maritimes. — Un faux bruit. — Pour tenir l'Annuaire à jour. — T. S. F.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de la Section Départementale du Gers le 23 Octobre 1932. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

82
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

EUGÈNE BRIEUX

Mercredi, 7 novembre 1932.

Ce Bulletin allait partir à l'impression, quand les journaux nous apportèrent une bien triste nouvelle : Eugène Brieux est mort hier 6 décembre, à Nice où, malade, il se reposait.

Que de souvenirs ce nom invoque dans notre esprit et combien cette disparition sera cruellement ressentie par tous les Aveugles de guerre, qui se reporteront aux jours terribles de 1914-1918, où Eugène Brieux commençait à organiser le reclassement social de ceux qui venaient de perdre la vue sur les champs de bataille.

Il avait fait placer, à l'entrée des salles d'hôpital où nous étions soignés, des pancartes portant ces mots : « Plaindre n'est pas consoler » et c'était bien là, en effet, le point de départ d'une action que, comme tant d'autres, Brieux avait entreprise avec son dévouement, l'idée maîtresse de sa sollicitude envers ceux, qu'il appelait les « Blessés aux yeux » pour ne pas les heurter trop durement, en prononçant le mot « aveugles ». C'est ainsi que, doucement, il nous a amenés à considérer bien en face la situation qui nous était faite, nous engageant à nous organiser nous-mêmes, nous cédant ce journal mensuel qu'il avait créé : « Le Journal des Soldats Blessés aux Yeux » qui est devenu, en décembre 1918, le « Bulletin Mensuel de l'Union des Aveugles de Guerre ».

L'année dernière, il était parmi nous, au banquet de notre Assem-

blée générale, nous parlant, lui qui n'était pas orateur, en des termes si pleins d'affection, que nous nous étions tous levés pour montrer que nous rendons bien, à celui que depuis longtemps nous avons appelé « notre grand-père », les sentiments d'attachement qu'il nous avait tant prodigués.

Eugène Brioux est mort, d'autres diront quelle fut sa vie d'écrivain et nous demanderons à d'autres — tels qu'Izaac, par exemple, qui collabora avec lui pendant de longs mois — de nous dire, dans notre prochain Bulletin, quelle fut son œuvre pendant la guerre, ce qu'il fit pour nous; mais nous ne voulons pas que ce « Bulletin de l'Union des Aveugles de Guerre », qu'il avait créé sous un autre titre, parvienne à tous nos camarades sans que soit évoquée, dans sa première page, cette grande figure qui vient de disparaître.

Il nous est difficile de dire à Mme Brioux combien nous ressentons cette perte : c'était un grand ami pour nous, nous ne le remplacerons pas.

H. A.

LE TEMPS QUI PASSE

4 décembre 1932.

Par ce triste jour de décembre, où l'on sent flotter autour de soi la grisaille d'un nouvel et proche hiver, il me souvient d'un dimanche analogue, il y a quatorze ans, où nous étions réunis rue Las Cases pour fonder notre Association. Nous nous trouvions 90 environ dans la salle du Musée Social qui assistions à la formation de l'Union des Aveugles de Guerre, qui ne devait pas tarder à se révéler comme un groupement fort et vigoureux, nerveux quelquefois, mais toujours sûr de sa mission.

Notre Union, qui entre dans sa quinzième année, était à cette époque déjà conçue depuis quelque temps dans l'esprit de plusieurs d'entre nous, et il suffit à Izaac et à ses collaborateurs, dont quelques-uns, nous l'avons vu, sont encore sur la brèche, de faire signe aux nombreux aveugles de guerre d'alors pour que les adhésions arrivent en masse et que la vie soit donnée à l'U.A.G. Nous aurons à revenir sur ce que furent ses débuts, comment elle s'orienta et comment elle grandit, et je ne voudrais penser en ce jour qu'à ce qu'était notre état d'esprit d'alors et celui d'aujourd'hui.

La guerre n'était pas terminée depuis un mois, les camarades, qui avaient eu la chance de sortir quasi indemnes de la mêlée n'étaient pas encore démobilisés et beaucoup d'entre nous étaient dans les hôpitaux attendant une guérison plus ou moins prompte.

On a souvent dit que le poilu, revenant du front, était rentré dans ses foyers avec joie, mais s'y était assoupi, résigné bientôt en constatant que ce n'était pas l'âge d'or comme il l'aurait cru, comme on le lui avait dit, et nous comprenons fort bien ce demi-sommeil. Mais nous, nous n'avions pas cette lassitude, désireux que nous étions de reprendre pied dans la nouvelle vie que nous devions vivre et c'est dans cet esprit que, pleins d'ardeur et de confiance, les aveugles de guerre se sont rééduqués.

Cependant, la pension était maigre, mais l'espérance soutenait des hommes diminués, qui résolument s'attaquaient aux rigueurs de la vie.

Depuis quatorze ans, bien des choses ont passé : l'Union a manifesté sa vitalité permettant aux aveugles de guerre, dont l'esprit de camaraderie ne s'est jamais démenti, d'arriver à des possibilités de vie qui, sans être parfaites et présentant encore bien des lacunes, assurent des conditions d'existence meilleures. Ces améliorations, qui n'ont été obtenues parfois qu'au prix d'efforts soutenus de notre part, doivent nous rester définitivement et nous n'avons pas de raisons de nous montrer inquiets à ce sujet. L'époque est cependant incertaine et nous entendons quelquefois autour de nous prononcer des paroles qui donnent pour le moins à réfléchir sur un avenir que je crois être généralement décrit sous des couleurs trop sombres. Gardons-nous donc des faiblesses, envisageons le temps à venir dans l'esprit où nous avons vécu celui qui a passé, et si nous n'avons pu réaliser nos aspirations de 1918, nous avons le devoir de constater les résultats de notre œuvre et de poursuivre son nécessaire accomplissement.

H. AMBLARD.

A propos de la constitution d'une Départementale

APPELS... ENCOURAGEMENTS...

A l'heure où les projets financiers du Gouvernement sont connus, je ne vous parlerai pas ici de nos droits qui sont entièrement respectés par les Pouvoirs Publics ; d'ailleurs, à la suite de la démarche que nous avons faite auprès de M. le Président du Conseil, ce maintien de nos droits ne fait aucun doute.

Je ne voudrais pas, non plus, empiéter en aucune manière sur les attributions de notre Secrétaire général, mon ami Amblard, qui, à l'occasion de l'Assemblée annuelle, rédige son rapport moral avec la conscience et la profondeur de sentiments que vous savez.

Je voudrais simplement vous faire part des impressions que m'a laissées la formation de la « Départementale du Gers », à laquelle mes collègues du Bureau m'ont chargé de procéder.

Au cours de cet été, tous les camarades du Gers ont reçu une circulaire émanant d'une Fédération d'Invalides (article 10 comme nous). On leur demande de se réunir au chef-lieu du département pour constituer une filiale de cette Fédération. Quelques camarades s'en émeuvent.

Dans un esprit de solidarité, ils en informent notre siège. Un échange de correspondances s'établit. Une circulaire de notre Secrétaire général met en relief la situation des aveugles de guerre en face de cette tentative. Les camarades du Gers comprennent et sentent le danger, en même temps qu'ils perçoivent de quel côté se trouve leur intérêt. La filiale se fonde, mais aucun aveugle de guerre ne s'y inscrit.

S'il faut vivement féliciter ces camarades qui, par leur abstention, viennent de manifester avec unanimité leur esprit de solidarité, il faut néanmoins que chacun comprenne la gravité d'un danger qui n'a peut-être pas entièrement disparu.

Sans vouloir discuter ici le point de vue des autres invalides (article 10), dont il n'est nullement question de contester la situation matérielle, en tous points légitime, il faut cependant comprendre la pensée qui a inspiré les sollicitations faites à nos camarades par d'autres groupements. Il vous souvient que la loi de mars 1932 a créé, parmi les bénéficiaires de l'article 10 de la loi de 1919, une catégorie spéciale dont nous sommes, et à qui est attribuée une allocation supplémentaire. En créant cette « catégorisation », le législateur a affirmé, plus nettement que par le passé, que l'aveugle de guerre était bien le type de l'invalidé qui avait constamment et réellement besoin de l'aide d'une tierce personne et qu'ainsi il répondait parfaitement à la définition exprimée dans la formule frappante « privation de liberté ».

Le législateur a donc ajouté au prestige moral que la nature de nos blessures nous confère un traitement matériel exceptionnel.

Il est donc bien naturel que les filiales d'articles 10 s'efforcent d'attirer des recrues de choix, dont la situation ne pourrait que fortifier leur influence. Du reste, il nous semble, qu'en embrigadant ainsi les aveugles de guerre et les articles 10 dans une même formation, on aille à l'encontre des intérêts particuliers de chaque catégorie. A un autre point de vue, la situation de nos camarades, qui consentiraient à entrer dans ces filiales serait singulièrement fautive, puisqu'ils seront constamment tiraillés entre les devoirs de solidarité que leur impose leur situation d'aveugles de guerre et les exigences de leurs nouvelles attributions. L'aveugle de guerre qui entrerait dans une filiale ne pourrait évidemment renoncer à défendre son « groupement naturel » et risquerait ainsi de passer pour un mauvais camarade vis-à-vis des autres mutilés, ce qui doit être évité à tout prix.

Enfin, l'expérience nous enseigne que les tentatives de ce genre n'ont jamais rien valu de bon à notre groupement. Je ne pense pas qu'il soit utile de rappeler l'exemple de la Fédération des « Mutilés

des Yeux » (Association des borgnes de guerre) qui, après avoir reçu l'adhésion d'un certain nombre de nos camarades, a essayé de se poser en défenseur exclusif et en représentant des aveugles de guerre et, pour donner plus de poids à ces prétentions, est allée jusqu'à fournir des chiffres notoirement inexacts lors de l'élection du délégué de l'U.A.G. à la Confédération Nationale. Notons, en passant, que nombreux sont les camarades qui, après s'être fourvoyés dans cette Association, sont revenus chez nous, c'est-à-dire chez eux. Ils ont ainsi rendu hommage aux efforts et à la ténacité de son groupement qui a constamment combattu, et avec succès, pour défendre nos intérêts.

Tout cela, nos camarades du Gers l'ont admirablement senti et compris. Leur attachement à l'Union, leur esprit de solidarité, leur sympathie pour les camarades du siège, sont un grand réconfort moral qui doit soutenir notre Conseil et le Bureau dans l'effort de tous les jours et les pousser à faire toujours mieux.

Et, si l'on veut bien se rendre compte que l'on trouve chez nos autres camarades de province les mêmes sentiments et la même volonté, on comprendra la force morale dont dispose notre groupement.

Cette confiance que les camarades de province, tout comme ceux de la région parisienne, témoignent à notre siège, nous croyons ne pas dépasser les limites de la modestie en disant que nous nous efforçons de la mériter.

Nous nous attachons à utiliser nos ressources au mieux des intérêts de la collectivité. Les demandes de nos camarades sont toujours étudiées sans retard par les différents organismes du siège qui apportent à leur travail un esprit d'affectueuse compréhension. Si parfois nous ne pouvons les satisfaire, c'est parce qu'il s'agit d'intérêts trop particuliers pour entrer dans le cadre de notre activité.

Vous ne trouverez pas chez nous de présentation de budget massif, sans désignations précises, mais une comptabilité claire, un budget que tout le monde peut lire et comprendre, sans affectation mystérieuse et inexplicable. Il ne s'agit pas d'une affirmation toute gratuite, mais d'une vérité attestée à plusieurs reprises par l'Office National des Mutilés et par nos différents commissaires aux comptes.

Est-il besoin de rappeler les réalisations de l'Union : Caisse fraternelle, secours urgents, prêts, Caisse maladie, Caisse des veuves et enfants, Franceville, Maisons de repos en différentes régions, prêts pour constructions familiales (un million et demi à ce jour), etc., etc.

Certes, tout n'est pas parfait, comme tout ce qui est humain ; et

puis, chacun a ses opinions, son caractère, sa façon d'être, mais tout le monde est uni par les souffrances passées et un sort commun, car devant les générations qui montent, le temps qui passe, la guerre qui s'éloigne, nous savons tous que seules l'Union et la Concorde nous permettront de vivre.

R. LAUTÉ,
Vice-Président.

Les Aveugles de Guerre en Allemagne

Un de nos camarades nous signale le très intéressant article de M. André Gervais qui, sous le titre « Dans la tranchée d'en face », a publié dans *Le Matin* un reportage sur son enquête dans les milieux d'anciens combattants allemands.

Nous avons rencontré M. André Gervais qui, outre ses grandes qualités d'écrivain, a aussi celle d'être un militant de nos grandes Associations. Il a bien voulu nous promettre de nous communiquer un second article sur sa visite à l'École des chiens-guides de Postdam.

Nous le remercions de son amabilité et publions dès aujourd'hui les lignes suivantes :

LES AVEUGLES DE GUERRE EN ALLEMAGNE

« Une placette toute neuve, entourée de petites maisons claires qui semblent se tenir par la main, ce qui lui donne un faux air de béguinage : c'est là que je suis allé voir, quelques jours après, le Doktor Plein, président des Aveugles de Guerre.

« Le Doktor Plein m'a reçu dans son cabinet de travail meublé dans le goût munichois, avec une profusion de tapis, de tentures et de coussins. Un gros livre, imprimé en Braille, repose sur la table de chêne noirci : le Faust de Goethe. Au mur, parmi quelques tableaux modernes, un portrait de Bismarck, durement buriné. Radio, téléphone, machine à écrire.

« Le maître du logis évolue avec aisance au milieu de cet encombrement familial. Un bon sourire éclaire sa figure un peu poupine où le sang affleure, sous la peau de blond. Son regard serait tout à fait

normal, si l'œil droit n'était pas recouvert d'une grosse taie opaline. Très vite, la conversation devient familière et cordiale.

« Et j'apprends que sur les 3.000 aveugles de guerre que compte l'Allemagne, presque tous — 99 % — font partie de l'association que préside le Doktor Plein. Elle a été fondée en pleine bataille de Verdun — le 5 mars 1916 — par 36 aveugles.

« Le Doktor Plein était parmi les fondateurs : il avait été blessé en 1915, sur le front italien, par l'explosion d'une mine au Col di Lana.

« L'association est évidemment neutre en politique et en religion.

« — Nous n'avons qu'un seul Evangile : maintenir la camaraderie du front, me dit le Doktor Plein.

« Tous les aveugles de guerre sont maintenant rééduqués.

« L'association s'est efforcée d'orienter ses membres vers des professions nouvelles, moins banales et plus rémunératrices que l'inévitable fabrication des paniers et des brosses. C'est ainsi qu'elle compte dans ses rangs plus de cent professeurs, des pasteurs, des avocats, des magistrats, des commerçants de tous genres, des apiculteurs, voire même des sculpteurs.

« J'arrive à la question essentielle.

« — L'Association mène-t-elle, pour la paix, une action particulière ?

« Le Doktor Plein choisit ses mots pour répondre :

« — Nous sommes allés à Genève, pour les débuts de la C.I.A. M.A.C. Nous étions la seule association d'aveugles. Les aveugles français et anglais n'étaient pas là. Mes camarades ont eu l'impression que ça n'avait pas d'intérêt pour nous.

« — Et quelle est votre opinion personnelle, Herr Doktor ?

« — Personnellement, je crois que nous devrions collaborer à la C.I.A.M.A.C. Mais nous ne sommes que des aveugles, voyez-vous. Il y a chez nous des communistes et des nazis. Nous ne pouvons qu'être neutres.

« — Même s'il s'agit de la paix de l'Europe ?

« — Ce n'est pas par de simples conversations entre Allemands et Français que les difficultés nées du traité de Versailles seront résolues. Les problèmes de la paix sont des problèmes politiques, que nous ne pouvons pas aborder de front.

« — Tout de même, Herr Doktor... Il faut bien, si les anciens combattants veulent marcher ensemble vers la paix, qu'ils commencent par se rapprocher les uns des autres !

« Le Doktor Plein ne répond pas directement.

« — La paix, rêve-t-il... On en parle trop, et on n'y travaille pas assez...

« J'ai respecté la rêverie du bon Doktor Plein. Comme je me levais pour partir, un gros chien de berger est venu me flairer, avec circonspection. Et puis, ayant reconnu un ami des chiens, il m'a bourré le genou à petits coups affectueux de sa grosse tête poilue.

« — Tenez, me dit son maître, vous devriez aller voir, à Potsdam, l'école de dressage des chiens d'aveugles. C'est un peu en marge de votre enquête, mais ça vous intéressera sûrement. Allez-y de ma part : vous serez reçu en ami.

« J'y suis allé, et j'ai été beaucoup moins bien reçu que me l'avait annoncé l'excellent homme. Le directeur, une des plus belles — ou des plus sales, à votre choix — têtes de Prussien que j'aie jamais rencontré, a carrément déclaré que l'école n'avait pas besoin de publicité, et qu'il n'avait que faire de la visite d'un journaliste français. J'ai d'ailleurs la satisfaction d'avoir, bien entendu, visité l'école malgré lui, et d'avoir pris autant de clichés que je le pouvais désirer. Mais ceci est une autre histoire, trop longue à conter ici.

« Allemagne, attirante et décevante Allemagne, spécialiste de la douche dite écossaise, qu'il est donc malaisé de prévoir à l'avance par quel geste, main tendue ou poing fermé, tu vas nous accueillir ! »

André GERVAIS.

A LA CONFÉDÉRATION

La Confédération des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a tenu son Conseil National les 26 et 27 novembre dernier. A l'issue de l'Assemblée plénière, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, forte de ses 3.500.000 cotisants,

« Après avoir examiné la situation créée par le dépôt des projets

du Gouvernement relatifs aux anciens combattants et victimes de la guerre,

« Contrainte à une lutte qu'elle est décidée à mener sans ménagement,

« Rappelle qu'elle a pris l'initiative de la création d'une caisse des pensions dans le but de procurer au budget un allègement immédiat de deux milliards cinq cents millions,

« Confirme solennellement une fois de plus l'unité de la doctrine et d'action de toutes les Associations Nationales, Départementales et Locales, Membres de la Confédération Nationale,

« Signale que malgré les engagements formellement pris, les Pouvoirs Publics n'ont fait aucun appel sérieux à la collaboration de la Confédération Nationale,

« Regrette de se trouver ainsi dans l'impossibilité d'apporter sa contribution aux solutions efficaces des graves problèmes de l'heure que son souci profond de l'intérêt général lui fait un devoir de rechercher, notamment en ce qui concerne la répression des abus auxquels a pu donner lieu l'application des lois relatives aux victimes de la guerre,

« Déclare, étant donné ce manque de collaboration, qu'elle ne veut pas connaître actuellement du fond des questions posées par ces projets et décide que, dans les circonstances présentes, il ne peut être porté atteinte au statut des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre — et encore moins par le moyen de lois de finance,

« Et, prenant acte avec satisfaction de l'action déjà menée par son Conseil d'administration et son Bureau,

« Les invite à la poursuivre résolument et à s'opposer par les moyens les plus énergiques à ce qu'il soit touché aux droits imprescriptibles des anciens combattants et victimes de la guerre. »



NOTES ET INFORMATIONS

Légion d'honneur

A la suite des promotions déjà parues dans l'ordre de la Légion d'honneur, plusieurs de nos camarades nouveaux promus en ont reçu l'avis officiel de la Chancellerie qui, en les informant de leur nomination, leur demande d'acquitter les droits s'élevant à 100 francs pour un officier. Certains s'étonnent d'avoir à acquitter le montant de cette somme, se souvenant, qu'en 1921, il ne leur avait pas été demandé de payer les droits au moment où ils avaient été nommés chevaliers.

Nous rappelons que les promotions qui sont faites en vertu de la loi du 2 janvier dernier ne le sont qu'après demande de l'intéressé et que, par suite, celui-ci doit se soumettre aux conditions habituelles des nominations dans l'Ordre.

De plus, beaucoup d'entre nous demandent encore des renseignements pour bénéficier des avantages de la loi dont nous venons de parler. Nous répétons les indications que nous avons données, dans le Bulletin de janvier dernier, donnant le texte de la loi du 2 janvier 1932 :

« ART. 2. — Les militaires ou marins, titulaires d'une pension d'invalidité définitive de 100 %, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, en raison des blessures de guerre, qui auront obtenu une distinction dans la Légion d'honneur, en application des dispositions de l'article premier ci-dessus, ou des lois du 26 décembre 1923 et du 23 mars 1928, pourront, sur leur demande, et à la condition d'avoir l'ancienneté de grade exigée par la loi du 7 juillet 1927, être promus à un nouveau grade dans l'Ordre, sans traitement, sous réserve que leur candidature fera l'objet d'un examen particulier, tenant compte des conditions dans lesquelles ils ont été blessés et des mutilations subies à la suite de ces blessures.

« En aucun cas, les militaires ou marins qui auront bénéficié ou bénéficieront des dispositions des lois du 30 mai 1923, modifiées par celles du 30 mars 1928, du 26 décembre 1923 et du 23 mars 1928,

ou de l'article premier ci-dessus, ne pourront, par application conjuguee de ces textes, obtenir plus de trois recompenses (Medaille Militaire, ou distinction dans la Legion d'honneur). »

Nos camarades desirant beneficier des dispositions de cet article doivent adresser une lettre au ministere de la Guerre, Bureau des decorations, 14, rue Saint-Dominique, Paris, en demandant d'etre promus au grade superieur dans l'ordre de la Legion d'honneur et en donnant les renseignements suivants :

Nom
 Prénoms
 Domicile
 Recrutement N° matricule
 Grade Dernier régiment
 Blessures : Date Lieu
 Citations : Date Ordre
 Médaille militaire, le Ordre N°
 Légion d'honneur
 Grade actuel
 Grade et date de la nomination comme 100 %
 Réforme : Date de la notification
 Diagnostic de la notification
 Pourcentage
 Date
 Signature

NOUVELLE PROMOTION DANS L'ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 11 novembre 1932 publiant le decret en date du 7 novembre, sont promus :

Au grade de Commandeur :

MULLER (Georges-Henri), ancien sous-lieutenant au 56° Rég. d'Inf.
VEILLET (Edelbert-Louis), ancien adjudant du 25° Rég. d'Infanterie.

Au grade d'Officier :

AUTHIE (Louis-Antoine), ancien soldat du 11° Rég. de Tirailleurs algériens.

- CANEVET (Jean-Joseph-Marie), ancien soldat du 9° Rég. d'Infanterie.
 DESPINARDES (Jules), ancien soldat du 78° Rég. d'Infanterie.
 FAVRET (René-François), ancien caporal du 226° Rég. d'Infanterie.
 GARCEAU (Augustin-Adolphe), ancien soldat du 411° Rég. d'Infant.
 GAUCHET (Louis-Marie), ancien soldat du 116° Rég. d'Infanterie.
 GIRARD (Jules-Clément), ancien soldat du 53° Rég. d'Infanterie.
 GUIHARD (Louis-Marie), ancien sergent du 81° Rég. d'Infanterie territoriale.
 HABRAS (Mohamed Ben Ali), ancien soldat du 5° Rég. de Tirailleurs indigènes.
 KOLB dit Callot (Alfred), ancien soldat du 117° Rég. d'Infanterie.
 LIXON (Arthur-Reneld), ancien adjudant du 91° Rég. d'Infanterie.
 LOTTE (Victor), ancien soldat du 351° Rég. d'Infanterie.
 POTEREAU (Jean-Julien-Ludovic), ancien caporal du 53° Rég. d'Infanterie coloniale.
 TAFFORIN (René-Louis-Xavier), ancien soldat du 360° Rég. d'Inf.
 VIROT (Georges-Charles), ancien adjudant du 66° Bataillon de Tirailleurs sénégalais.
 ALBESPY (Charles-Camille-Maurice), ancien caporal du 4° Rég. d'Infanterie coloniale.
 ARNAUD (André), ancien soldat du 22° Rég. d'Infanterie.
 BARDAY (Claude-Joseph), ancien soldat du 167° Rég. d'Infanterie.
 BASSET (Jean-Henri), ancien soldat du 16° Rég. d'Infanterie.
 BOUET (Marcel-Edmond), ancien caporal du 54° Bataillon de Chasseurs à pied.
 BRINON (Auguste-Edgard-Raoul), ancien soldat du 22° Rég. d'Infanterie coloniale.
 CEYSSON (Aimé-Louis-Adrien), ancien soldat du 61° Rég. d'Infant.
 CHAPLAIS (Louis-Eugène), ancien soldat du 6° Rég. de Génie.
 CHARPENTIER (Eugène-Armand), ancien soldat du 90° Rég. d'Inf.
 COAT (Jacques-Yves-Marie), ancien soldat du 2° Rég. d'Infanterie coloniale.
 DEBOOSERIE (Henri-Joseph), ancien soldat du 87° Rég. d'Infant.
 DENOS (Jean-Baptiste), ancien soldat du 53° Bataillon de Chasseurs alpins.
 DESCORNES (Joannès-Auguste), ancien soldat du 75° Rég. d'Infant.
 DEVARRIEUX (Emile-Honoré), ancien soldat du 224° Rég. d'Infant.
 FOSSATI (André-Antoine-Raymond), ancien soldat du 114° Bataillon de Chasseurs à pied.

GEORGE (Léon-Julien), ancien soldat du 151^e Rég. d'Infanterie.
GUEGAN (Albert-Louis-Marie), ancien soldat du 1^{er} Rég. de Zouaves.
HÉROUARD (Auguste-Louis-Maurice), ancien soldat du 329^e Rég. d'Infanterie.

JULIO (Théophile-Marie), ancien soldat du 11^e Escadron du train.
LAFAY (Antoine), ancien soldat du 332^e Rég. d'Infanterie.
LAINÉ (Georges-Marcel), ancien sergent du 159^e Rég. d'Infanterie.
MAS (Elie-Louis), ancien soldat du 24^e Rég. d'Infanterie coloniale.
PELLIER (Albert-Edouard), ancien soldat du 51^e Rég. d'Infanterie.
PELLISSIER (Marcel-Petrus), ancien sergent fourrier du 64^e Rég. d'Inf.
ROUVREAU (Gabriel-François), ancien caporal du 101^e Rég. d'Infant.
VALLADEAU (Georges-Lucien), ancien soldat du 4^e Rég. d'Infanterie.
VION (Claude), ancien soldat du 21^e Rég. d'Infanterie.

Croix de la Légion d'honneur

Nos camarades nouvellement promus, ou qui seront promus au grade supérieur dans la Légion d'honneur, pourront se procurer, par notre intermédiaire, des croix que la Maison Kretly, Palais-Royal, 46, Galerie Montpensier, dans une attention toute particulière, nous céderait, pour une croix d'officier modèle réglementaire, au prix de 62 fr. 40. Exceptionnellement pour les membres de l'U.A.G., la Maison A. Kretly consentira une remise de 20 % sur tous modèles (modèles de luxe, cravates de la Légion d'honneur, etc.), à condition que les commandes lui parviennent par nos services.

Adresser toutes demandes à l'U.A.G., qui, contre un mandat de 62 fr. 40, est en mesure de vous envoyer, dès à présent, une croix d'officier modèle réglementaire.

Nous remercions vivement Mme A. Kretly de consentir ces prix exceptionnels aux membres de l'Union des Aveugles de Guerre.

Nos délégations

Le vendredi 11 novembre dernier, à 9 heures du matin, un nombre imposant d'anciens combattants ayant à leur tête les aveugles de guerre accompagnés de leur drapeau, se sont rendus en cortège du rond-point des Champs-Élysées au tombeau du Soldat Inconnu.

Nos camarades de la région parisienne, venus très nombreux, occupèrent les emplacements qui leur avaient été réservés et après une minute de silence assistèrent avec leurs guides au défilé des troupes.

Le jeudi 24 novembre dernier, à 14 heures, une délégation du Bureau de l'U.A.G., accompagnée du drapeau de notre Association, assista à l'inauguration officielle de la statue de Georges Clemenceau, qui eût lieu aux Champs-Élysées en présence de M. le Président de la République.

Dans nos Commissions

Réunions de la Commission de Caisse Fraternelle.

Samedi 19 novembre 1932.

Étaient présents : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, membres de la Commission ; Bertrand et Noireaux, suppléants.

Excusé : Roy (Georges).

Samedi 26 novembre 1932.

Présents : Courteix et Malgat, membres de la Commission ; Bertrand, suppléant ; Favret, Lauté, Leveau, membres du Bureau.

Excusé : Roy (Georges).

Samedi 3 décembre 1932.

Présents : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Malgat, Roy (Georges), membres de la Commission.

Réunion de la Commission des Finances.

Présents : Laffargue, Muller, Nicolai, Noireaux, MM. Bloch et de Traversay, membres de la Commission ; Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Amblard, membres du Bureau.

La Commission a examiné les situations financières d'octobre et de novembre et procédé à l'étude du portefeuille.

Pour la Section des Alpes-Maritimes

Notre camarade Hébréard, Président de la section des Alpes-Maritimes à Nice, nous signale que M. Pascal Fassone, Grand Garage Perrier, avenue de Grasse, à Cannes, directeur de Sociétés d'autocars faisant le service Nice-Cannes-Nice, accorde des cartes de libre circula-

tion sur ses autocars aux membres de l'U.A.G. de la section des Alpes-Maritimes et à leur guide.

Nous adressons tous nos remerciements à M. Fassone de vouloir bien témoigner ainsi sa sympathie à nos camarades.

Un faux bruit

Il nous arrive souvent de recevoir des communications de personnes bien intentionnées qui collectionnent, et font collectionner par leurs amis, les vignettes entourant les paquets de tabac de la Régie, dans le but, disent-elles, d'obtenir de cette Administration des paquets de cigarettes pour les aveugles de guerre, en échange d'une certaine quantité de ces vignettes collectionnées.

Nous sommes très touchés par le zèle de ces personnes qui souhaiteraient nous voir attirer cette gracieuseté de la part de la Régie française, mais nous sommes en mesure d'affirmer de la façon la plus certaine que cette nouvelle est dénuée de tout fondement et qu'il n'a jamais été question à la Direction des Tabacs de donner aux aveugles de guerre des paquets de cigarettes en échange des vignettes de l'Administration des Tabacs.

Pour tenir l'Annuaire à jour

Changements d'adresse :

Jeannin (René), 6, boulevard Brune, Paris (14^e).
Couchouron, 48, allée des Acacias, Montgeron (Seine-et-Oise).
Bouché (René), 46 bis, boulevard de l'Est, Le Raincy (Seine-et-Oise).
Royer (André), 11, rue de Béthune, Margny-les-Compiègne (Oise).
Ogé, Villa « La Roseraie », boul. des Crêtes, Casablanca (Maroc).
Faure (Jean), Villa Anna, route de Lyon, Périgueux (Dordogne).
Deboulet (Henri), quartier de la Pépinière, 3, rue de Bavilliers, Belfort (Haut-Rhin).
Rathery, Chablis (Yonne).
Charrière (J.), 47, avenue Daumesnil, Saint-Mandé (Seine).
Le Borgne (Jean-Marie), bourg de Cast, par Quemeneven (Finistère).
Lainé (Georges), 4, rue Miquel, Tours (Indre-et-Loire).
Maury (Gaston), lotissement de l'Est, route de Narbonne, Carcassonne (Aude).

Nicolaï (Jean), 50, rue Cardinet, Paris (17^e).
Millien, 23, rue Deneuille, Calais (Pas-de-Calais).
Flechniakoska, 137, rue de Lagny, Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).
Jeanniard (Georges), 9, rue Etienne Beaudinet, Dijon (Côte-d'Or).
Miniou (Mathurin), 33, rue du Roulage, Vannes (Morbihan).
Clerc, 36, chemin Peybouquet, Talence (Gironde).
Cabannot, 26, rue Henri-IV, Pau (Basses-Pyrénées).
Hébert (Georges), rue de la Bascule, Fontaine (Isère).
Bloncourt (Elie-Clainville), 5, rue du Collège, La Fère (Aisne).
Speltz (Henri), 49, boulevard Lefebvre, Paris (15^e).
Passenaud, 26, rue Petit, Paris (19^e).
Dutrêve (Jean), 19, rue Porquerolles, Villefranche-sur-Saône (Rhône).
Polette, 39, rue de l'Equitation, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Pierre (Louis), aux Gorces, Cozes (Charente-Inférieure).
Sadik (Simon), 15, avenue de Paris, Tunis.
Cornet (Joseph), 3, Villa Dury-Vasselon, Paris (20^e).
Rieu, 12, rue Papety, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Meslin (Georges), 63 ter, rue Nationale, Cergy (Seine-et-Oise).
Cochet (Victor), avenue Victor-Hugo, Gretz (Seine-et-Marne).
Rohart, rue de Bourbourg, Loon-Plage (Nord).
Portebois (Joseph), 23, rue Clavel, Paris (19^e).

A ajouter :

Pagès (Bonaventure), Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).
Adam (Léon), Grande-Rue du Bourg, Ry (Seine-Inférieure).
Vergnaud (Joseph), Le Derot, commune de Saint-Junien (Hte-Vienne).

A rayer :

Sylvain (Lucien), Long (Marius), Dumont (Alexis), Rio (Jules), Bernoux, Couet (Georges).

T. S. F.

Nous avons annoncé en son temps les conditions consenties par la Maison Philips pour la vente de ses appareils aux membres de l'Union des Aveugles de Guerre.

Cette maison nous accorde toujours une réduction appréciable sur ses prix courants, réduction cependant inférieure de 10 % à celle qui nous était consentie auparavant.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 30 novembre une somme de 19.149 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.200
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	13.149
Secours	4.800

Il y a lieu d'ajouter à ces 19.149 fr. une somme de 49.800 fr. pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 12 demandes de secours, dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Ducrot, de Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), nous font part de la naissance de leur deuxième fille, Geneviève, née le 17 novembre 1932.

Mme Surin, de Chanterelies (Cantal), veuve de notre camarade Surin (Gilbert), décédé au début de l'année, nous fait part de la naissance de son septième enfant, Simone, née le 31 octobre 1932.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Arzac, de Bourg-les-Valence (Drôme), nous fait part de son mariage avec Mme Eugénie Artaud, célébré le 15 novembre 1932.

Notre camarade Quinquis (Corentin), de Ty-Laou-en-Penhars, par

Quimper (Finistère), nous fait part de son mariage avec Mlle M.-L. Le Corre, célébré le 21 novembre 1932.

Notre camarade Dunand, de Paris, nous fait part du mariage de son fils Pierre avec Mlle Hélène Chabrilanges, célébré le 8 décembre 1932.

Nous adressons nos sincères félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès

De notre camarade Bernoux (Georges), de Paris, décédé le 9 novembre 1932, à l'âge de 51 ans.

Bernoux était capitaine au 19^e chasseurs à cheval. Il combattit sur l'Yser et fut réformé à 100 % article 10, pour cécité. Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre, notre camarade laisse une veuve.

De notre camarade Gouet (Georges), d'Enfer par Arthies (Seine-et-Oise), décédé le 9 novembre 1932, à l'âge de 39 ans.

Gouet était soldat au 5^e régiment d'infanterie coloniale et fut blessé à Champenoux (Marne), le 11 septembre 1914. Réformé à 100 % pour cécité complète avec le bénéfice de l'article 10, notre camarade était titulaire de la Médaille militaire et chevalier de la Légion d'honneur.

Il laisse une veuve.

Du père de notre camarade Carpentier, de Morchain (Somme), décédé le 18 novembre dans sa 66^e année.

De la mère de notre camarade Guittard, de Paris, décédée le 17 novembre 1932, dans sa 74^e année.

De la mère de notre camarade Sadik, de Tunis, décédée le 5 novembre à l'âge de 70 ans.

De la femme de notre camarade James, de Cadenet (Vaucluse), décédée le 17 octobre 1932.

Du frère de notre camarade Aubert (Alfred), décédé le 22 septembre à l'âge de 32 ans.

De la naissance et du décès du troisième enfant de notre camarade Mas, de Pont-d'Agres (Aveyron), survenu le 22 novembre 1932.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de la Section Départementale du Gers le 23 Octobre 1932

La séance est ouverte à 14 h. 30 dans la Maison des Combattants, à Auch, dans le Gers, sous la présidence du camarade Lauté, vice-président de l'U.A.G., délégué par le Conseil d'administration, dont le siège central est à Paris, 25, rue Ballu.

Etaient présents : Tauziet, Chalendar, Masset, Fourcade, Dufau, Cayrel, Milhas, Lacour, Dalot, Dupont, Galis, Bourdieu, Ducos, Lajouanne, Arzagot.

Les camarades Junqua et Passerieu avaient envoyé une lettre pour les remplacer et les excuser.

D'autre part, le camarade Galis apporte les pouvoirs des camarades : Chapouillé, Paris, Cizac, Bazas, Dajieu, Deville.

Le camarade Lauté ouvre la séance et présente le salut fraternel et amical du Conseil d'administration ; il dit la joie et l'honneur de venir constituer dans le département du Gers une section départementale. Il rappelle l'origine de la fondation de l'U.A.G. et souligne particulièrement le geste des camarades présents qui se sont déplacés d'aussi loin pour assister à cette réunion.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire permanent de la Maison du Combattant du Gers qui s'honore d'inaugurer sa salle principale par une réunion constitutive de la Section Départementale des Aveugles de Guerre, qu'il tient à considérer comme les plus grandes victimes de la tourmente.

Le camarade Dupont prend la parole et demande des explications sur la catégorisation des aveugles de guerre. Le camarade Lauté lui donne toutes explications et développe le point de vue de l'U.A.G. à cet égard, et dit dans quelles conditions la catégorisation a été sanctionnée par la loi des finances de mars 1932.

Il dit en particulier qu'il ne peut s'agir, en aucune façon, de dissentiment parmi les plus grandes victimes de la guerre ; mais il tient à exprimer le sentiment du groupement qui considère que les aveugles de guerre étant dans une situation très particulière eu égard à leur cécité, leur cas doit être envisagé sous un angle différent. Il exprime que l'esprit de la loi de mars 1919 qui, dans son article 10, évoque l'assistance d'une tierce personne, doit plus qu'à tous autres, presque uniquement les concerner en raison de ce que, dans leur activité, ils sont

soumis à toutes sortes de suggestions et de dépendances. En un mot, leur *privation de liberté est indiscutable*.

Le camarade Lauté, après avoir mis en lumière tous les avantages moraux et matériels acquis à ce jour, souligne tout l'intérêt qu'il y a à ce que les aveugles de guerre soient unis et leur fait apercevoir le danger qu'il y a pour eux à écouter avec trop de bienveillance les sollicitations extérieures.

A cet endroit, il exprime sa satisfaction d'avoir constaté comment les camarades du Gers ont compris leur solidarité à l'égard du Conseil d'administration, et félicite en particulier les camarades Tauziet et Chalendar sur leur attitude.

Les camarades présents prennent à tour de rôle la parole pour exprimer leur accord complet sur l'exposé de Lauté, et celui-ci après avoir donné lecture de l'article du règlement concernant la constitution des sections départementales, fait procéder à l'élection provisoire du Bureau de la Section.

Sont élus à l'unanimité, les camarades : Chalendar, président ; Ducos, vice-président ; Tauziet, secrétaire. Sont nommés : trésorier : M. Bregail, adjoint au maire d'Auch. Commissaire aux comptes : M. Corominas, président du Comité d'Entente.

La séance est levée après quelques mots de Chalendar, qui remercie ses camarades de la confiance qu'ils lui témoignent et dit la préoccupation constante qu'il aura à collaborer étroitement avec le siège social.

Pour le Bureau :
Le Secrétaire : **TAUZIET.**

Avis divers

Plants de vigne, greffés, racinés en aligotés, gamay blanc, pinot rouge et pinot blanc (pinots fins), le tout sur divers porte-greffes. Prix sur demande.

S'adresser au camarade Larue (Louis), à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

On achèterait d'occasion une machine Pitch à écrire Le Braille ou une machine de l'American Braille Press.

S'adresser à M. Maurice Cintrat, 51, rue de Lyon, Paris (12^e).

Montres pour aveugles. Baisse des prix.

Tarif actuel :

Qualité A. — Montre nickel savonnette, ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 90 francs.

Qualité A. — La même montre, grandeur 16 lig. : 102 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spiral Bréguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 francs.

Qualité B. — Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 260 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Téléphone : Enghien 371, R. C. Pontoise 15.409.

Liste des Donateurs

Mme Guenser, Metz (Moselle), 20 fr. — M. Pierre Verschoor, Bruxelles, 50 fr. — Une Beauceronne, 50 fr. — M. et Mme Piazza, Herserange (Meurthe-et-Moselle), à l'occasion du mariage de leur neveu, 100 fr. — Mme Portier, Paris, 5 fr. — Mme Cardon, Paris, 10 fr. — J. G., Sauvigny (Meuse), 30 fr. — Mme Teilh, Loudun (Vienne), 20 fr. — Mlle Leleu, Tunis (en souvenir de son père), 50 fr. — Mme Foucault, Paris, 50 fr. — M. Millet, Paris, 10 fr. — Divers, 1.302 fr. 95.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Commune de Mauzé (Deux-Sèvres), 50 fr. — Commune de Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire), 100 fr. — Notre camarade Francart (sur le premier coupon de son allocation de combattant), 50 fr.

- - - IMPRIMERIE - - -
DUBOIS & BAUER
- 34, RUE LAFFITTE, 34 -
- - - PARIS (9^e) - - -

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, LAUTÉ.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOUR-
DETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAF-
FARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT
(Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. MARCEL BLOCH ;
M. CHEPPER ;
M. PIERRE CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL.

